

Le rôle des bénévoles d'accompagnement :

Ce qui fonde l'action des bénévoles d'accompagnement est avant tout une dimension relationnelle. Le bénévole est là, présent, disponible, pour écouter, parfois pour briser la solitude de celui ou celle qui fait face à la maladie et à la mort. Il ne remplace pas les soignants ni les proches de la personne malade. L'accompagnant est un témoin, un être humain qui exprime simplement sa solidarité avec un autre être humain, dans le respect des différences et du désir de celui qu'il accompagne. Grâce à des formations et des groupes de parole, le travail d'écoute est au centre de l'engagement des bénévoles d'accompagnement.

Accompagner, c'est faire un bout de chemin avec l'autre, à son rythme, dans la même direction. Quand le malade arrive en fin de vie, il entrevoit souvent la séparation finale avec un sentiment d'angoisse et de grande solitude intérieure. Qui sera là auprès de lui et de ses proches en ces instants, pour les écouter de longs moments exprimer leur peine, voire leur agressivité dans une douleur trop lourde à porter ?

Le médecin, les soignants, l'équipe paramédicale, tous à un moment ou un autre se pencheront vers eux, rempliront cette mission d'écoute fraternelle. Mais il leur incombe d'accomplir en priorité des tâches spécifiques. Les bénévoles, par leur disponibilité, les relayeront dans la présence et dans l'écoute.

Le bénévole n'est ni un professionnel de santé ni un psychologue, il ne prodigue aucun soin. Il n'est pas non plus un visiteur, un ami ou un parent, quelqu'un qu'on voudrait épargner. Il est simplement le témoin, le tiers solidaire. Restant dans l'anonymat en ce qui concerne sa situation familiale ou professionnelle, il se présente seulement avec son prénom.

Le désir l'habite d'une solidarité forte avec ceux qui franchissent le dernier passage. "Monsieur ou Madame Tout le Monde", il veut suppléer le manque de présence des voisins, des amis; il apporte un remède à la carence face à la mort d'une société lointaine et pressée. Sa motivation se nourrit d'une expérience humaine qui l'a préparé à comprendre et à aider.

Les accompagnants bénévoles savent que l'accompagnement n'implique aucune action matérielle, aucun geste technique. Mais qu'il consiste à cheminer avec le malade, à son rythme, sans projet pour lui ou ses proches, dans le respect de ses désirs et de son état dans " l'ici et maintenant ".

Les accompagnants interviennent dans le cadre d'une équipe coordonnée et animée par un bénévole coordinateur, qui assure la liaison avec l'équipe soignante.

Pour un partenariat fructueux avec l'équipe soignante, le bénévole est appelé à cultiver le non-jugement, la confidentialité et la faculté d'écoute grâce aux stages ou sessions de formation continue et grâce aux réunions de groupe de parole.

Après une période probatoire de quelques mois pendant laquelle il a été parrainé, le bénévole signe un contrat moral d'engagement auquel il peut se référer quand il est en activité. Il est entendu que certaines circonstances peuvent amener à suspendre cet engagement, par exemple lorsque le bénévole subit un deuil ou une crise due à un événement susceptible de le fragiliser.

L'accompagnant bénévole peut être une aide et un appui pour le malade et ses proches, mais aussi pour les soignants qu'il côtoie, par son écoute et par la reconnaissance de leur fonction, de ce fait gratifiée.

*P.J : Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en matière de soins palliatifs
Référentiel – version abrégée - élaboré par le CABA(Collège des associations de bénévoles
d'accompagnement) de la SFAP.*